verains du monde, y compris le roi de Tombouctou.

12e ET DERNIER VOLUME.—L'auteur revient par une route qu'il invente. Il passe à la Mecque. Coup-d'œil sur Mahomet. L'auteur salue Méhémet-Ali et lui propose un plan de canalisation du Nil. Description des Pyrmides.—Que M. Buloz entend fort mal les décorations et les costumes d'*Abufar*. Critique du théâtre de Ducis. L'auteur à Rome. Conseils à la Papauté. L'auteur arrive à Paris. Il est fait pair de France, afin de pouvoir combattre plus efficacement la fausse direction que M. Buloz donne au Théâtre-Français. Quatre portraits de l'auteur, par M. Jadin : l'auteur en garde national, l'auteur bardé de ses décorations, suite de l'auteur bardé de ses décorations, l'auteur à la tribune ; carte générale de l'Europe, l'Asie, l'Afrique....et la Champagne.

FIRMIN LEBRUN.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

—Les journaux de Londres du 28 donnent des nouvelles de Lisbonne apportées par le paquebot du gouvernement *the Scourge*. Ces nouvelles vont jusqu'au 20 décembre. Aucune affaire un peu sérieuse n'a eu lieu entre les parties belligérantes; Saldanha est toujours à Cartaxo et das Antas à Santarem. Cependant le bruit courait que ce dernier, laissant 2,000 hommes seulement à Santarem pour garder la position, s'était porté, avec le reste de ses forces, vers Oporto, menacé par le baron Casal. Mais cette marche de das Antas n'est peut-être qu'une simple supposition, et à Lisbonne on ne savait pas s'il fallait y croire plus qu'à tout le reste, car le gouvernement portugais intercepte les renseignemens qui arrivent du théâtre de la guerre et ne laisse pénétrer dans le public que ce qui lui convient.

Il y a eu à Lisbonne quelques tentatives de désordre sans importance et qu'on a réprimés facilement. L'escadre anglaise continue à stationner dans le Tage.

—Woolwich (Angleterre) a pris depuis quelques mois une activité extraordinaire. De nouveaux ateliers ont été construits, et deux mille ouvriers y ont été installés. Ce supplément de travaux porte particulièrement sur la fabrication des machines à vapeur, de l'artillerie et des projectiles.

On dit que le cabinet anglais doit solliciter du parlement un crédit pour construire 30 nouveaux bâtimens, parmi lesquels se trouveront 20 vapeurs de première force. Cette augmentation porterait l'effectif de la flotte anglaise de 671 à 700 bâtimens de tous rangs.

—Il est enfin décidé que lord Stanley conduira l'opposition protectionniste dans la Chambre des Pairs, que lord George Bentinck tiendra la même place dans la Chambre des Communes. Lord Stanley a adressé une circulaire à tous les pairs protectionniste pour les informer que le Parlement s'assemblera le 19 janvier et pour *solliciter leur présence dans la législature* dès le commencement de la séance.

— Le gouvernement anglais parait décidé à demander, à la prochaine session du parlement, l'autorisation d'organiser immédiatement la milice dans les comtés du littoral des trois royaumes, attendu que l'effectif de l'armée de terre, qui s'élève à 100,000 hommes, ne serait pas suffisant pour défendre le territoire, le gouvernement étant obligé de maintenir une armée en Irlande et de nombreuses troupes aux Grandes-Indes. Ces milices seraient organisées plutôt d'après le système des landwerhs prussiennes que d'après celui des gardes nationales de France. Elles seraient chargées exclusivement de garder les fortifications des côtes et de repousser tout ennemi qui chercherait à opérer un débarquement. Il parait certain, en outre, que l'effectif de terre serait augmenté de 50,000 hommes, de manière à ce que 80,000 hommes environ fussent toujours stationnés dans les grands centres de population de l'Angleterre et de l'Ecosse.

— Dans la nuit de dimanche dernier, le feu se déclara dans le château de sir R. S. Adair, baronnet, Flixton Hall, situé près de Bungay. La galerie de tableaux, la bibliothèque ont été entièrement incendiées et malgré tous les efforts des pompiers et des travailleurs, on n'a pu sauver qu'une très faible partie du riche mobilier qui ornait le château. La perte est évaluée à £30,000. Cet accident est attribué à la négligence de quelques ouvriers qui après avoir allumé du feu dans l'un des salons se sont retirés le soir sans l'éteindre.

— Le nombre des faillites constatées à la cour (*Court of Bankruptcy*) pendant l'annee 1846, finissant au 30 novembre, a été de 1,326, dont 320 ont attribué leur désastre à des spéculations sur les chemins de fer. La période correspondante de 1845 n'avait été que de 1,028 ; augmentation pour 1846,298.

— On évalue à 40,000 le nombre des personnes qui ont visité l'exposition annuelle de bestiaux (*Smithfield Club cattle Show*) L'exposition n'est ouvert au public que pendant 4 jours,

— MM, Cox, Savory & Ce., orfèvres et horlogers dans Cornhill, viennent d'être victimes d'un vol considérable. Des voleurs se sont introduits dans leur magasin, à huit heures du matin, à l'aide de fausses clés, et pendant l'absence momentannée du gardien. Ils ont enlevé 149 montres d'or et d'argent d'une valeur d'environ £1,000.

La frégate à vapeur l'*Orénoque*, arrivée le 15 à Toulon, apporte des nouvelles d'Alger jusqu'au 22 du courant. Voici ce que nous lisons dans une lettre de cette date :

" Il parait que la situation politique de l'ouest, qui a, dans ces derniers temps, inspiré de si vives inquiétudes, s'améliore de jour en jour, car on croit pouvoir déjà, sans danger, diminuer l'effectif de la division d'Oran, que l'on trouvait naguère insuffisante.

" Le maréchal-gouverneur, pendant son voyage dans l'ouest, a pu s'assurer de l'état de paix dans lequel se trouve le pays, et l'on nous a affirmé qu'il était sans inquiétude aucune touchant les projets que les Arabes attribuent à Abd-el-Kader. Ce dernier aurait entièrement épuisé ses ressources et se trouverait réduit à l'impuissance. Au reste, deux faits viennent à l'appui de ce qui se dit à ce sujet : le renvoi d'une partie des cavaliers de la province d'Oran qui avaient suivis la déira dans leurs tribus, et la remise des prisonniers français moyennant une somme d'argent. On attend maintenant avec quelque impatience des nouvelles de notre consul et chargé d'affaires au Maroc, qui doit être en ce moment auprès du sultan Abdherraman. On parait compter beaucoup, pour compléter la pacification du pays, sur le résultat de la mission que ce diplomate est allé *remplir*, et qui probablement sera couronnée d'un plein succès.

" Si, dans les circonstances actuelles, on peut s'entendre, et que les troupes françaises et marocaines soient appelées à agir de concert dans le but de porter le coup de grâce à la puissance déjà si *compromise d'Abd-el-Kader, nul doute* que ce dernier ne soit facilement réduit, car il ne pourra tenir nulle part, à moins toutefois que les renseignemens fournis par l'autorité marocaine elle-même, et d'après lesquels l'émir n'exercerait qu'un faible ascendant sur une partie des populations du Maroc, ne soient pas exacts, ce qu'il nous sera toujours impossibles de vérifier.

" Les nouvelles qui nous arrivent du centre et de l'est ne sont pas moins rassurantes que celles de l'ouest.

—Suivant des nouvelles de Varsovie, l'empereur Nicolas avait heureusement échappé au danger très grave qui avait menacé sérieusement sa vie. A la nouvelle de la mort de la fille de S. A. I. le prince Michel, S. M. s'était mise en route pour Varsovie, où se trouvait le grand-duc, et était arrivée jusqu'au Niémen. En traversant le fleuve gelé près de Kowno, la glace se rompit sous la voiture impériale, et enfonça dans l'eau jusqu'au dessus des roues. Il fallut les plus grands efforts pour retirer la voiture de l'eau, et là dessus S. M. renonça au voyage, et s'en retourna à Saint-Pétersbourg. Aussitôt après l'arrivée de cette nouvelle, le grand-duc héritier présomptif quitta Varsovie et se rendit en toute hâte à Saint-Pétersbourg.

— On lit dans le *Nottingham Review*, cité par le *Morning-Chronicle:*

" Un combat à coups de poing, tout à fait neuf et singulier, vient de se livrer dans Breache-row East-wood,; cette fois, les deux champions étaient le mari et la femme : la femme grande, et le mari petit. Les deux combattans se sont rendus dans un champ, où la femme a revêtu un costume propre au combat, elle a ôté son collier et ses boucles d'oreilles, et elle a provoqué son mari au combat. Une affluence considérable se pressait sur le champ de bataille.

" Le combat a duré près d'une heure ; il y a eu quinze reprises. D'abord la femme a eu les yeux pochés, et plusieurs coups de poing sur le nez ont déterminé une copieuse effusion de sang ; mais l'homme a reçu des coups très bien appliqués sur la tête, et à la quinzième reprise un vigoureux coup au-dessous de l'oreille gauche l'a jeté à terre. La femme a été proclamée victorieuse."

— La distribution des prix aux éleveurs de Bestiaux a eu lieu mercredi dernier, dans le local de l'exposition, King-street, Portman-square. Le prince Albert a obtenu 3 prix et une médaille d'argent, le comte de Warwick, un premier prix et une médaille d'or. Quelques autres membres de la noblesse se trouvent aussi parmi les lauréats.

— Le roi des chemins de fer, M. Hudson, a été élu maire de la ville d'York. Suivant l'usage, il a inauguré son entrée en fonctions par un banquet auquel assistaient les principaux capitalistes et propriétaires de chemins de fer, et un certain nombre de notabilités parlementaires. La plupart des convives, ainsi que l'a fait remarquer lord George Bentinck, avaient quitté Londres le matin même, et leur voyage ne leur a pas coûté ce qu'ils auraient donné autrefois en pour-boire aux postillons. Au départ, le télégraphe électrique a appris aux convives qu'à l'autre extrémité de l'Angleterre, le maire de Newcastle, qui inaugurait aussi par un banquet sa prise de possession, buvait à leur santé, ainsi que ses hôtes. M. Hudson et les convives d'York se sont hâtés de lui rendre sa politesse, en lui communiquant leur toast par la même voie.

— Une cause rare, unique peut-être dans les fastes judiciaires, a été appelée à l'audience du tribunal correctionnel de Berlin du 1er décembre. Deux individus ont comparu devant ce tribunal, sous la prévention d'avoir volé et mangé un gros chien de cour. Après l'audition des témoins à charge et à décharge, le ministère public a conclu contre chaque accusé à 10 thalers de dommages-intérêts, à trois mois de prison et à la perte de la cocarde nationale. Après avoir entendu la défense, le tribunal s'est retiré dans la salle de ses délibérations, d'où il n'est sorti qu'assez long-temps après pour prononcer un acquittement.

— La *Feuille militaire* de Berlin annonce que la poudre de coton, d'après des essais faits par une commission nommée à cet effet, a été reconnue comme ne pouvant servir pour les usages de la guerre. Les motifs principaux sur lesquels la commission base son verdict sont les suivans : 1o Le coton s'enflamme trop facilement (il fait explosion à 40 degrés R., la poudre seulement à 240 degrés) ce qui rend dangereux son transport, sa fabrication et sa conservation ; 2o pierré dans des tuyaux, le coton perd tous ses effets ; il faudra donc toujours conserver la poudre ordinaire pour les fusées, etc. ; 3o la fabrication des cartouches avec la poudre à coton est extrêmement lente.

— On cite souvent des preuves de la fidélité des chiens pour leur maître, en voici une entr'autres digne d'être signalée : Il y a deux mois environ, quelqu'un embarqua pour l'Afrique un chien de chasse que lui avait donné un habitant de Saint-Omer. Mais l'animal s'était jeté à la mer à Toulon, et jeudi dernier il était de retour chez son ancien maître.

— La ville de Ciotat vient d'être témoin d'un rare exemple de fécondité. La femme d'un menuisier a mis au monde quatre filles toutes vivantes, sans avoir succombé elle-même à ce terrible travail. La mère et les enfans se portent bien. On assure que la dernière venue des quatre petites filles est plus chétive et a des formes plus grêles que les trois autres.

— D'après les dernières nouvelles de Vienne, le prince de Metternich se trouve depuis quelques semaines dans un état de santé très critique; une excitation fiévreuse, qui succède à une grande atonie, empêche le prince de se mettre au lit et le force de passer les nuits assis dans un fauteuil ; dans ces momens, on l'entend dire qu'il ne quittera plus le lit une fois qu'il s'y sera mis. Le comte de Munch-Bellinghausen, qui *jouit de toute la confiance du prince*, passe non-seulement une grande partie du jour, mais aussi une partie de la nuit près de l'illustre malade.

(*Gaz. de Cologne.*)

FRANCE.—Une mesure qu'on ne saurait qu'approuver, dans les circonstances actuelles, vient d'être prise sur le rapport de M. le ministre du commerce.

Le traité de commerce et de navigation conclu, le 26 janv. 1826, entre la France et la Grande Bretagne, dispose que les produits de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique importés sur navires des deux pays, de France en Angleterre et *vice versâ*, n'y seront admis que pour l'entrepôt ou la réexportation.

Cette mesure qui exclut de la consommation française les grains apportés d'Amérique dans les entrepôts anglais, par navires américains, pourrait mettre *obstacle à nos approvisionnemens en céréales*. Le ministre a donc pensé qu'il y avait lieu à la suspendre provisoirement, et une ordonnance royale du 7 décembre, rendue sur son rapport, dispose qu'à partir de la promulgation de cette ordonnance, les grains et farines provenant d'Amériques, qui seront importés soit par navires français, soit navires britanniques, des ports du Royaume-Uni, pourront être admis, jusqu'à nouvel ordre, en France, pour la consommation.

— Le bey de Tunis, avant de quitter Paris, n'a pas montré moins de munificence envers les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Etat, qu'il n'en avait déjà déployé en faveur des inondés de la Loire et des indigens de Paris. Ce prince s'est surtout montré généreux vis-à-vis de M. le minstre des affaires étrangères, qui a reçu pour lui-même une paire de babouches enrichies de diamans, et pour Mlles Guizot des bracelets précieux ; le tout, dit-on, d'une valeur de 100,000 francs. M. Genie, chef du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères, a été décoré de l'ordre du Nichan, enrichi de diamans estimés vingt-cinq mille francs. Le bey a donné en outre à tous les membres du cabinet des décorations d'un grand prix. Achmet s'est souvenu que M. le comte Molé, pendant qu'il était ministre des affaires étrangères, avait conclu avec lui une convention : il a voulu faire une visite à M. Molé, à qui il a témoigné sa gratitude par le don d'une décoration fort riche.

— M. Larivière chargé par le roi de faire le portrait du bey de Tunis, a reçu de S. A. la décoration de Nichan, et une tabatière en or enrichie de diamans surmontée des armes du bey de Tunis.

— *Un casseur de grès, travaillant dans les* bruyères de la montagne de Grand-Rû (Oise), a trouvé à un pied sous terre, près de la roche dite *le Cadot*, une sorte de marmite contenant une énorme quantité de monnaies romaines de très petites dimention, qui paraissent remonter à Constantin et à ses successeurs immédiats. Elles sont très-bien conservées ; il y en a dix ou douze livres pesant.

— Un troisième suicide vient de s'accomplir sur le chemin de fer du Nord. Un jeune cultivateur de Courcelles-le-Comte, nommé Nicolas Bedu, s'était épris d'une violente passion pour une jeune fille de la même commune, qui sembla d'abord répondre à son amour et lui promit de devenir sa femme ; mais elle oublia bientôt cette promesse pour favoriser les prétentions d'un rival qu'elle épousa dernièrement. Ce mariage jeta Nicolas Bedu dans le plus violent désespoir, et lui inspira la fatale pensée d'en finir avec la vie. Pour accomplir son dessein, il se rendit au chemin de fer entre Boileux et Achiet, pendant la nuit de vendredi à samedi, et attendit le passage d'un convoi ; dès qu'il le vit arriver, il se coucha à terre et plaça sa tête sur un rail. L'obscurité empêcha qu'on ne l'aperçût : les roues de la locomotive lui entamèrent profondément le cou et engagèrent son corps sur le rail de manière qu'il eut l'épaule prondément labourée et les jambes brisées. Sa blouse s'étant accrochée aux roues, il fut traîné ainsi à une certaine distance. Ce n'est que le lendemain matin, en faisant l'inspection de la voie, qu'on a trouvé son cadavre à trente-trois mètres environ de l'endroit où des taches de sang indiquaient qu'il avait mis à exécution son funeste projet. On pense que sa mort a dû être instantanée, car on n'a entendu aucun cri. Ce malheureux n'émit-âgé que de vingt-trois ans.

—On disait à Rome, à la fin du mois dernier, que le Code criminel qui doit régir les Etats pontificaux était déjà prêt. Des jurisconsultes distingués, Bruni, Dionisi, Alessandri, Benvenuti, y avait travaillé. Les modifications de l'ancien Code forment le tiers du travail. Les dispositions concernant les délits politiques sont très douces. On croit que ce code sera mis en vigueur au nouvel an.

ECONOMIE POLITIQUE

LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

M. Louis Reybaud, dépnté de Marseilles, vient de publier un très-remarquable article. sur la *marine militaire et marchande française*, Le savant monsieur prétend que la décadence de la marine française doit être avant tout attribuée au système protecteur et que la liberté commerciale seule peut la relever.

Nous citons un passage de cet écrit ; c'est une éloquente réponse à toutes les absurdes doctrines des protectionnistes.

" Pour arracher notre marine dit en concluant M. Reybaud à la langueur et à l'affaissement où un régime vicieux l'a conduite, il faut des moyens plus actifs, des remèdes plus énergiques ; il faut autre chose que des expédions, il faut un principe."

Ce principe est la liberté de l'échange, la liberté de recueillir partout, sur tous les points du globe, les articles qui offrent quelque convenance à la spéculation, sans que des tarifs inflexibles ou subtils lui soient un obstacle ou un épouvantail. A force de retoucher et de modifier nos lois de douanes, on est parvenu à en faire une œuvre pleine d'embûches et de raffinemens.—Toutes ces distinctions ingénieuses de pavillons et de provenances, de poids et de valeur, de zones et de bureaux d'entrée, forment la plus abominable complication qu'ait pu enfanter l'esprit humain, et la chose est arrivée à ce point que les familiers seuls peuvent s'y reconnaitre. En dehors même des tendances de cette législation, il y a dans ce seul fait, une cause de trouble et d'hésitation qui paralyse les échanges. L'hésitation du commun des hommes ne se repose avec confiance que sur des lois simples ; elle s'éloigne de ce qui porte en soi un caractère d'incertitude et de confusion. De là est né, chez nos capitaines marins et nos armateurs, un sentiment de réserve et de timidité qui les enchaîne à quelques opérations bien connues, et les empêche d'entrer dans la voie hasardeuse des expériences.

Un tarif de douanes simple et modéré, conçu en vue du seul revenu, sobre de catégories, affranchi de mille détails oiseux, invitant à l'échange et ne les repoussant en aucun point, un tarif loyal qui ne serait ni un abri pour les industries paresseuses ni un piége tendu à l'oubli des formes, telle est la seule et grande mesure dans laquelle notre marine doit se retremper et trouver une régénération qui ne serait point illusoire. Un commerce libre renferme des ressources que nos ports seraient appelés à faire valoir. Retrouvant toute la faculté de leurs mouvemens, nos armateurs, nos capitaines iraient partout, au gré de leur convenance, et chercheraient dans la variété des opérations un aliment qui leur est aujourd'hui interdit. Le système des escales prendrait du développement au profit de la navigation et de l'instruction nautique. Comme les Américains, nous aurions des expéditions intermédiaires à la place de ces destinations inflexibles qui sont une cause de ruine pour nos commerçants. D'un marché ingrat on passerait à un marché plus favorisé sans que le glaive des tarifs pesât sur l'armement comme une menace. Enfin, on aurait avec la liberté tous les bienfaits qui en découlent et toutes les qualités qu'elle donne : le génie d'entreprise, la hardiesse, la confiance, l'esprit de spéculation ; on s'arracherait à la langueur qui nous tue pour entrer dans une sphère d'activité et de mouvement ; on assurerait à la France le rang qui lui appartient parmi les Etats navigateurs. Et tout cela sans efforts, sans lutte, à l'aide d'un mot ou plutôt d'un principe, la liberté.

Il se peut qu'en d'autres tems, et sous l'empire d'une civilisation moins avancée, le monopole ait eu le pouvoir de créer des flottes et des matelots. Cromwell en fit la loi organique de la marine anglaise par son acte de navigation. Mais à travers combien de batailles ce principe s'est-il maintenu ! Que de sang versé ! que de territoires conquis ! quel immense réseau de domination étendu sur le globe ! Comme sanction à ce système, il fallut que l'Asie et l'Amérique fussent converties en bazars anglais, et que le monopole européen devint en même tems un monopole américain et asiatique. Ainsi en est-il de tous les principes qui reposent sur l'oppression et l'exclusion ; ils ne se fondent et ne se maintiennent que par les armes. L'acte de navigation de Cromwell a couté à l'Angleterre deux siècles de combats ; il l'a fatalement enchainé à une suite d'invasions violentes et de spolations odieuses.

Plus près de nous, un autre peuple, bien jeune encore et presque sans histoire, est parvenu à faire, en moins de cinquante ans, ce que l'Angleterre a mis deux siècles à créer. Les Etats-Unis datent d'hier, et ils possèdent une marine, une belle et florissante marine. Ont-ils eu pour cela recours aux procédés violens et hasardeux de l'Angleterre ? Ont-ils fondé, à l'aide du canon, un nouveau monopole à côté du sien? Se sont-ils mis en quête de territoires lointains pour y planter leur drapeau et s'y assurer des débouchés ? Ils n'ont rien imaginé, rien essayé de semblable, et pourtant leur entreprise était bien plus difficile que ne le fut celle de Cromwell. Quand l'union arma son premier vaisseau, le pavillon anglais couvrait les mers et les surveillait avec une sollicitude ombrageuse. Cependant les Etats-Unis sont venus à bout de leur dessein ; leur matériel naval, leur mouvement maritime s'élèvent chaque jour et menacent de dépasser avant peu ceux de la Grande-Bretagne. A quel principe l'union américaine a-t-elle demandé cette force ? A la liberté. La liberté a tiré pour elle du néant, en moins d'un demi-siècle, 25,000 navires marchands et 180,000 marins du commerce.

C'est que la liberté est le véritable génie des peuples modernes, et que seule elle a le pouvoir de les conduire à la richesse et à la grandeur.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 2 FÉVRIER, 1847.

ENTRÉE DE SON EXCELLENCE LE COMTE D'ELGIN DANS MONTRÉAL.— SON INSTALLATION COMME GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le comte d'Elgin est arrivé à sa résidence de Monklands, vendredi dans l'après-midi. Son Excellence, résolut de suite de faire son entrée dans la capitale le lendemain, samedi. Malgré une grande quantité de neige tombée la veille et un fort vent d'ouest, malgré le froid et les frimats, on peut dire que notre nouveau gouverneur-général a eu une chaude réception à Montréal. A deux heures P. M., Son Excellence fut reçu à la Barrière du faubourg St. Antoine par le Maire et la corporation, qui lui présentèrent une adresse de félicitations et de bienvenue, à laquelle il fit une gracieuse réponse. Le comte d'Elgin invita ensuite notre maire à prendre place dans sa voiture, et le cortége défilant par les rues St. Antoine, St. Jacques et Notre-Dame, se rendit à la maison du gouvernement. Le long de la rue Notre-Dame, les différentes *sociétés nationales*, les compagnies du feu etc., étaient rangés en deux files, saluant le nouveau gouverneur au passage d'acclamations frénétiques et redoublés. Notre ville avait ce jour là sa physionomie canadienne, un soleil brillant, du froid, beaucoup de neige ; le soleil et la neige rehaussaient les couleurs éclatantes des bannières et des drapeaux des diverses sociétés, et la population toute couverte des costumes pittoresques et variés de l'hiver avait un air d'animation et de gaieté, qui faisait plaisir à voir. Pour un gouverneur arrivant des Indes, c'était un spectacle nouveau.— Voici l'adresse de la corporation et la réponse de lord Elgin :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous le maire, les échevins et citoyens de la cité de Montréal, prenons respectueusement la liberté d'offrir à Votre Excellence nos sincères félicitations sur votre nomination à la place de gouverneur-général des possessions britanniques de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, et sur votre heureuse arrivée au siége du gouvernement, à cette dure saison de l'année.

Animés des sentimens d'attachement dévoué à l'Empire, et appréciant à leur juste valeur les avantages de notre connection avec la mère-patrie, nous ne pouvons regarder la nomination d'un personnage d'un caractère et d'une expérience aussi distingués que ceux de Votre Excellence, que comme une nouvelle marque de l'attention de Sa Majesté pour la sureté et le bien être de ses fidèles sujets de cette partie de ses possessions.

Nous prenons la liberté d'offrir à Votre Excellence notre plus respectueuse assurance que nous serons toujours prêts à donner toute notre assistance aux mesures qui tendront à perpétuer notre connection avec la mère-patrie, ou à promouvoir les intérêts et avancer le bien être de cette province ; et nous employerons nos efforts dans toutes les occasions pour conserver l'ordre public et maintenir la paix et l'harmonie dans cette importante cité, au nom de laquelle, comme métropole du Canada-Uni, nous prenons la liberté de donner à Votre Excellence la bienvenue cordiale.

JOHN E. MILLS,
Maire.

Hôtel-de-Ville, Montréal.

Voici la réponse de lord Elgin à cette adresse.

AU MAIRE, AUX ÉCHEVINS ET CITOYENS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

MESSIEURS.— Je vous prie de recevoir mes profonds remercimens pour vos félicitations sur ma nomination à la charge de gouverneur-général, des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, et pour les manifestations d'intérêt et d'accueil cordial dont vous accompagnez mon arrivée dans la métropole du Canada.

J'accepte avec une entière confiance l'assurance de votre volonté de prêter appui à toutes les mesures qui tendront à perpétuer la connection entre ce pays et la mère-patrie, et à promouvoir les intérêts et avancer le bien être de la province. Et je suis convaincu que dans vos mains, les intérêts de l'ordre public, de la paix et de l'harmonie, dans cette importante cité, seront tenus en sureté.

A la maison du gouvernement Son Excellence fut reçu par lord Cathcart, entouré d'un brillant état-major : le major Talbot, secrétaire-militaire ; l'hon. col. Bruce, le major-général Gore, col. Wetherhall, col. Young, etc. A l'autre extrémité de la halle où Son Excellence devait prêter serment se trouvaient les trois juges du banc de la Reine, leurs Honneurs MM. Rolland, Gale et Day et au centre Messieurs les conseillers exécutifs. Tous les officiers des différents départements se trouvaient présents, ainsi que le maire et les conseillers et un grand nombre des principaux citoyens.

Le secrétaire Daly lut ensuite la commission de lord Elgin qui le nomme gouverneur-général, document assez volumineux, puis Son Excellence prêta les serments d'usage entre les mains de Son Honneur M. le juge Rolland, après quoi lord Cath-